

**Objet : Approbation du contrat type d'occupation pour les terrains familiaux locatifs des gens du voyage**  
**Abrogation de la décision n° 2016-009 D du 21 janvier 2016**

**La vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage,**

La Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs à destination des gens du voyage.

Ainsi, des contrats d'occupation sont signés avec les familles occupantes de terrains familiaux sur le territoire de l'agglomération sur la base d'un modèle type approuvé par décision n° 2016-009 D du 21 janvier 2016.

Ce modèle de contrat type doit faire l'objet d'adaptations pour une meilleure sécurisation juridique.

**Vu** la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

**Vu** la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au président l'approbation des contrats d'occupation conclus avec les familles occupant des terrains familiaux et provisoires,

**Vu** l'arrêté de délégation de fonction à la vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage n° 2024-038 A,

### DECIDE

**Article 1 :** la décision n° 2016-009 D du 21 janvier 2016 relative à l'approbation de deux contrats types d'occupation pour les terrains familiaux des gens du voyage est abrogée,

**Article 2 :** le modèle de contrat type à intervenir entre Grand Chambéry et la famille occupante d'un terrain familial, joint en annexe, est approuvé,

**Article 3 :** ce contrat type sera adapté en fonction des situations,

**Article 4 :** conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, cette décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Fait à Chambéry,

**GRAND CHAMBÉRY**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Président ou VP**

Numéro attribué à l'acte : **2025-038D**

Objet de l'acte : Approbation du contrat type d'occupation pour les terrains familiaux locatifs des gens du voyage

Abrogation de la décision n° 2016-009 D du 21 janvier 2016

Classification Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte :

Annexe(s) : Modèle contrat d'occupation

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250331-lmc1H33561H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33561H1

Date de transmission en Préfecture : 01 avril 2025

Date de réception en Préfecture : 01 avril 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 01 avril 2025